



KEDANGE SUR CANNER

www.kedange-sur-canner.info

Bulletin Municipal N°04 - Février 2012



Sommaire

- Page 2 - Le mot du Maire
- Page 3 - Informations pratiques
- Page 4 - Les services
- Page 5 - État civil
- Page 6 - Les associations kédangeoises
- Page 7 - Les dépenses d'investissement
- Page 8 - Le reconstruction du collège
- Page 9 - La commémoration de l'Armistice de 1918
- Page 10 - La Devise Républicaine
- Page 11 - La bibliothèque municipale
- Page 12 - La parole aux kédangeois : Denise CLAUSENER
- Page 13 - In memoriam : Lucien BIRMACKER
- Page 14 - Réglementation
- Page 15 - Vie quotidienne
- Page 16 - Le personnel communal

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens

En ce début d'année, je veux vous rappeler les priorités de l'action municipale. Tout d'abord faire hâter la reconstruction du collège. A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler la situation que nous avons trouvée en mars 2008. Le terrain où devait s'élever le nouvel établissement, qui sera mis à la disposition du Conseil Général par la commune, n'était pas payé ; cela représente une somme de 250 000 € qu'il a fallu trouver. Dans l'avant-projet présenté par les services du Département rien n'était prévu en matière d'éducation physique et sportive ; autrement dit le gymnase pour les élèves ne figurait pas sur les plans initiaux. Un collège sans installations sportives n'était pas envisageable. Après de difficiles négociations, le Conseil Général a accepté de prendre en charge le coût supplémentaire de ces installations. Nous aurons donc un collège complet. Mais pour les élèves, le collège n'est que la suite logique de l'enseignement élémentaire, dont le financement incombe à la commune. Oui, l'école au sens large est notre première priorité. C'est pour cela que nous avons doté notre école des moyens technologiques les plus modernes en matière informatique. Nos enseignants sont dynamiques. Nous les soutenons sur le plan des équipements, et nous continuerons de le faire.

Les maires de Klang et de Veckring, qui sont nos partenaires dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal, partagent cette volonté. Grâce à ce regroupement les élèves disposent d'une structure pédagogique adaptée aux enseignements fondamentaux, dont nous savons qu'ils conditionnent largement la réussite ultérieure des élèves. En second lieu, je veux évoquer le devoir de mémoire.

Les cérémonies commémoratives sont un temps fort de notre unité. Le dévoilement de la devise républicaine, les cérémonies du 11 novembre ont constitué un temps fort de la vie communale. C'est notre devoir de rappeler aux jeunes générations ce que nous devons à nos aînés qui ont lutté pour le droit, la liberté, l'égalité et la fraternité. Nous privilégions ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous divise. Enfin, je veux vous dire que nous poursuivons nos efforts en matière de sécurité. Dans le cadre de l'effacement des réseaux aériens, nous avons sécurisé l'approvisionnement électrique en enterrant la ligne à haute tension qui s'étendait au-dessus de l'aire de jeux des enfants, et en remplaçant deux anciens transformateurs vétustes. Le mode d'éclairage choisi améliore sensiblement la sécurité nocturne. Les coûts de ces travaux sont importants ; ils seront poursuivis à un rythme raisonnable, compatible avec nos ressources financières. La commune de Kédange-sur-Canner rejoint enfin le peloton des communes avoisinantes qui ont amélioré sensiblement le cadre de vie des habitants en faisant disparaître ces toiles de fils qui enlaidissent les rues.

Très cordialement .

Le Maire, Jean KIEFFER

Informations pratiques

MAIRIE

4 rue des Écoles

57920 Kédange sur Canner

www.kedange-sur-canner.info

Email : mairie.kedange@wanadoo.fr

Tél.: 03 82 83 51 06

Fax : 09 72 12 75 67

Horaires d'ouverture :

le lundi de 15h à 18h30

le mardi et mercredi de 10h à 12h

le vendredi de 15h à 17h30

Permanence du maire et des adjoints :

Lundi, vendredi
de 17h à 19h.



PASSEPORT

Personnes majeures

Il appartient désormais aux personnes sollicitant la délivrance des nouveaux passeports, dits biométriques, de s'adresser aux mairies de l'arrondissement équipées de station d'enregistrement, à savoir :

- THIONVILLE
- YUTZ
- FAMECK
- HAYANGE
- SIERCK LES BAINS.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

DEMANDE :

Personne majeure :

- 1 dossier vert à retirer en mairie et à remplir au stylo à bille noir
- 1 extrait d'acte de naissance
- 1 justificatif de domicile (facture d'eau - électricité - téléphonique fixe)
- 2 photos récentes, de face et sur fond gris clair au format de 35 x 45 mm.

Personne mineure :

- 1 dossier orange à retirer en mairie
- 1 extrait d'acte de naissance
- Photocopie du livret de famille
- En cas de séparation des deux parents, autorisation de l'autre parent

RENOUVELLEMENT :

- 1 - Remise de l'ancienne carte.
En cas de perte ou de vol : un timbre fiscal de 25 € sera demandé.
- 2 - L'empreinte est obligatoire pour les majeurs et les mineurs de plus de 15 ans.
- 3 - Seul l'acte de naissance n'est plus obligatoire.

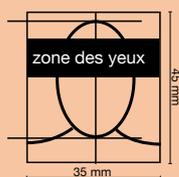


Photo d'identité aux normes en 5 min

L'ATELIER PHOTOS
STUDIO & LABO

Ace Médias - 3 route de Thionville - Kédange sur Canner. ☎ 03 82 83 92 74

Les services

MEDECINS GENERALISTES

Chantal Baczkiewicz - 7 r Église
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 93 83
Yves Baczkiewicz - 7 r Église
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 93 83
Christian Genser - 12 r Thionville
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 50 11



CHIRURGIEN DENTISTE

Thierry Receveur - 29 Bis r Collège
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 94 73

INFIRMIERES

Boissy Marie-Joséphine - rue Nonnenfels
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 53 02
Berrini Claudine - rue Nonnenfels
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 53 02



PHARMACIE

Pharmacie de la Canner - 6 rue de Bouzonville
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 51 08



KINÉSITHÉRAPEUTE

Cailloux Jean-Marie - 1 Bis r Moulins
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 56 87



AMBULANCES

Guénange Ambulances - 31 r Metzervisse
57310 GUÉNANGE - Tél. : 03 82 50 21 29
Roland Baumann Ambulances
11 parc Activité Beau Vallon
57970 ILLANGE - Tél. : 03 82 54 49 49
Ambulance Klein - zac Unicom
57970 BASSE HAM - Tél. : 03 82 86 66 00



HORAIRE DÉCHETTERIE D'ABONCOURT



ROUTE D'EBERSVILLER
F-57144 ABONCOURT
FRANCE
(33) (0)3 82 82 12 51
du lundi au vendredi
de 7h00 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00
**Tout dépôt sauvage aux abords
de la déchetterie est interdit.**

PLANNING ' GROS DÉCHETS 2012 '

30 Mars - 29 Juin - 28 Septembre - 28 Décembre.

Pour faciliter le tri sélectif, une permanence pour la distribution des sacs sera organisée, en mairie, chaque 1^{er} vendredi de chaque mois, de 14h à 15h

SAMU : 15 POLICE : 17

POMPIERS : 18

Alcooliques anonymes : 03 87 50 70 73

ou 03 87 84 23 88

Cancer info service : 0810 810 821

(coût appel local d'un poste fixe)

Drogues info service : 0800 23 13 13

(coût appel local d'un poste fixe)

Sida info service : 0800 840 800

(coût appel local d'un poste fixe)

SOS Viol : 0800 05 95 95

(coût appel local d'un poste fixe)

Suicide écoute : 01 45 39 40 00 (Paris)

Tabac info service : 0825.309.310

Femmes info service : 01 40 33 80 60 (Paris)

Appel d'urgence européen

(appel avec un portable) : 112

Allo enfance maltraitée : 119

Centre antipoison de Nancy : 03 83 32 36 36

Gendarmerie de Metzervisse : 03 82 56 80 70

Les entreprises de Kédange

Alimentation :

Boucherie - Charcuterie RIPPLINGER 03 82 83 51 30
Boulangerie Banette COMBAS Francis 03 82 83 50 01
Epicierie 'Chez Nono'

Architecte :

Cabinet DEHLINGER 03 82 83 52 76

Economiste de la construction :

Mr PITOIS

Auto / Moto / Quad / Espaces Verts

FLORE - Espace verts 06 77 47 65 73
HMP Racing - moto - Matériel espaces verts 09 81 95 98 54
ESTIMAT - Quad - Dalles de parking écologique 03 82 83 00 83
PICO MECA SERVICE - Mécanique générale 03 82 83 50 02

Banque - Crédit Mutuel

Banque Postal 08 20 84 77 43

Beauté - Coiffure

CREA'TIF 03 82 83 59 21
LOOK D'ENFER 03 82 83 54 79

Dépannage

KGF MOTORISATION Portail, porte garage... 06 85 23 09 51

Entreprises - SEMIN S.A. Colles et enduits 03 82 83 93 33

Hôtel - Restaurant

LOGIS DE FRANCE LA CANNER - JM JAMINET 03 82 83 00 25

Pharmacie - PHARMACIE de la CANNER 03 82 83 51 08

Pompes Funèbres - PIRUS 03 82 83 93 58

Services

TABAC PRESSE

COMPTOIR NATURE - Jardinerie, alim animale 03 82 83 51 00

ACE MEDIAS - Publicité, Web, Photographe, Studio 03 82 83 92 74

NCH - Poêles à granules de bois 03 82 83 03 34

BIEBER

Combustible - FUEL KLECK

SCHIEL FRERES - TRAVAUX PUBLICS

Dépannage - DANIEL THIEL

ECO JARDIN 06 87 68 19 24

Etat civil

Bonjour...

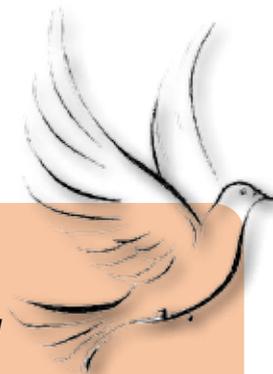


Line HIRTZMANN née 5 mars 2011
Ethan AGOSTINI né le 15 mai 2011
Lilou BOUSCHBACHER née le 28 mai 2011
Théo CONTIN né le 3 juin 2011
Léo DI MURO né le 22 juin 2011
Léane HOELLINGER née le 8 juillet 2011
Mina SCHIFFLER née le 18 juillet 2011
Noéline LEFEBVRE née 23 août 2011

Ils ont dit OUI ...



Céline PUJOLE et Kévin DEBRAS le 18 juin 2011
Angélique BENTZ et Florent DEHLINGER
le 25 juin 2011
Estelle LUDEMANN et Nicolas KLINKENBERG
le 2 juillet 2011
Stéphanie FREY et Gilles HUG le 16 juillet 2011
Adeline DELAUNEY et de Cyril VAUTHIER
le 13 août 2011
Claire BONNICHON et Pierre ARRANZ
le 3 septembre 2011



Ils nous ont quittés...

Denis HEIN le 10 janvier 2011
Anne EISMANN, épouse HUMBERT
le 8 mars 2011
Jean SCHNEIDER, le 28 juin 2011
Lucien HILBERT, le 25 juillet 2011
Antoine WEISS, le 12 août 2011
Paul CORPLET, le 19 août 2011
Sabine LACKI, épouse WISOCKI
le 30 septembre 2011
Cécile JACQUES, épouse KONTZLER
le 24 octobre 2011
Francesco VOZZOLA, le 9 novembre 2011
Albert MARHOFFER, le 28 décembre 2011
Céline MARTIN, épouse BUREN
le 31 décembre 2011

18

Message du Chef de Corps des Sapeurs Pompiers

Les Sapeurs Pompiers de Kédange sur Canner remercient toute la population de la commune pour l'accueil qui leur a été réservé lors de la vente de leurs calendriers.

En 2011, le centre a réalisé plus de 80 interventions, dont 31 secours à personne, 4 feux et 45 interventions diverses, en progression d'environ 30% par rapport à l'année 2010. Au 1er janvier l'effectif est de 16 Sapeurs Pompiers volontaires et 7 Jeunes Sapeurs Pompiers.

Les sapeurs pompiers de Kédange se sont beaucoup investis, alors même que les effectifs et la disponibilité de ceux-ci sont en permanente régression. Chacun à son niveau de responsabilité, contribue à assurer au quotidien la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur notre commune. Les sapeurs actifs, retraités et les JSP participent aux différentes manifestations patriotiques organisées dans la commune. Ils participent aussi, au travers de leur amicale, à la vie associative de la commune.

Les pompiers de Kédange recrutent. Notre centre, compte en son sein, uniquement des sapeurs pompiers volontaires, sous l'autorité d'un chef de corps et sous la responsabilité du Maire. Alors, si vous aussi, vous souhaitez venir en aide, sauver des vies, vous investir dans des missions de protection et devenir sapeur pompier volontaire ou jeune sapeur pompier, prenez contact avec le Chef de Centre au 06.74.10.86.72 Mail : laurent.weitten@9online.fr

Je tiens à remercier Monsieur le Maire, ainsi que le conseil municipal, pour leur soutien et la confiance qu'ils nous témoignent.

Programmes des festivités 2012

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISATEURS |
|--------------------|--|---|
| 15/01/12 | Assemblée générale maison des Associations | Boule Kédangeoise |
| 15/01/12 | Finale départementale Futsal féminine au gymnase | C.E.P. |
| 21/01/12 | Assemblée générale salle St Rémi | U.N.C. |
| 04/02/12 | Rassemblement U9 au gymnase | C.E.P. – D.M.F. |
| 10/02/12 | Assemblée générale maison des Associations | Modern'Jazz |
| 13,14 et 15/02/12 | Stage d'arts plastiques maison des Associations | Modern'Jazz |
| 18/02/12 | Soirée dansante salle St Rémi | C.E.P. |
| 20, 21 et 22/02/12 | Stage d'arts plastiques maison des Associations | Modern'Jazz |
| 21/02/12 | Don du sang salle St Rémi | Donneurs de sang |
| 26/02/12 | Loto au gymnase de la Forêt | C.E.P. |
| 05/03/12 | Repas des anciens | Municipalité |
| 11/03/12 | Concert vocal à l'église | Les Amis des Orgues |
| 17/03/12 | Ouverture de la pêche | A.P.K |
| 23/03/12 | Nettoyage de printemps | Stage d'arts plastiques maison des Associations |
| 24/03/12 | Repas dansant salle St Rémi | Boule Kédangeoise |
| 28/03/12 | Défilé de carnaval de la baby gym | Modern'Jazz |
| 10, 11 et 12/04/12 | Stage d'arts plastiques maison des Associations | Modern'Jazz |
| 16, 17 et 18/04/12 | Stage d'arts plastiques maison des Associations | Modern'Jazz |
| 28 et 29/04/12 | Exposition de peintures du CEPAL | Municipalité |
| 13/05/12 | Vide grenier place des fêtes | Ecoles de Kédange |
| 24/05/12 | Don du sang salle St Rémi | Donneurs de sang |
| 27/05/12 | Challenge COMBAS U13 | C.E.P. |
| 02/06/12 | Spectacle de l'école maternelle salle St Rémi | Ecoles |
| 05/06/12 | Championnat de Moselle de boule vétéran | Boule Kédangeoise |
| 09/06/12 | Soirée de clôture de la saison salle St Rémi | G.V. |
| 10/06/12 | Assemblée générale au club house | C.E.P. |
| 16/06/12 | Challenge PHILIPPART de pétanque | Boule Kédangeoise |
| 22/06/12 | Goûter de fin de saison de la danse salle St Rémi | Modern'Jazz |
| 25/06/12 | Goûter de fin de saison des arts plastiques maison des assos. | Modern'Jazz |
| Du 06 au 27/06/11 | Exposition arts plastiques maison des associations | Modern'Jazz |
| 23 et 24/06/12 | Fête de la St Jean place des fêtes | C.E.P. |
| 14/07/12 | Fête Nationale avec feu d'artifice | Municipalité |
| 15/08/12 | Challenge MULLER H. seniors | C.E.P. |
| 19/08/12 | Vide grenier place des fêtes | C.E.P. |
| 23/08/12 | Don du sang salle St Rémi | Donneurs de sang |
| 25/08/12 | Challenge MARANGONI J. U15 et U17 | C.E.P. |
| 26/08/12 | Journée plein air salle St Rémi | U.N.C. |
| 13/09/12 | Collecte de plasma salle St Rémi | Donneurs de sang |
| 07/10/12 | Fête de la Pomme salle St Rémi et autour | Comité des Fêtes |
| 29, 30 et 31/10/12 | Stage d'arts plastiques maison des Associations | Modern'Jazz |
| 03/11/12 | Soirée moules/frites salle St Rémi | C.E.P. |
| 09/11/12 | Commémoration de l'Armistice de 1918 avec les écoles | Municipalité |
| 11/11/12 | Commémoration de l'Armistice 1918 au monument aux morts et repas salle St Rémi | U.N.C. |
| 22/11/12 | Don du Sang | Donneurs de sang |
| 25/11/12 | Marche populaire | Amicale des Sapeurs Pompiers |
| 01/12/12 | Fête de Ste Barbe salle St Rémi | Amicale des Sapeurs Pompiers de Klang et de Kédange |
| 02/12/12 | Marché de Noël maison des associations | Club artisanal |
| 07/12/12 | Visite de St Nicolas dans les écoles | Municipalité |
| 15/12/12 | Arbre de Noël salle St Rémi | C.E.P. |
| 19/12/12 | Goûter de Noël baby gym salle St Rémi | Modern'Jazz |
| 21/12/12 | Goûter de Noël salle St Rémi | Modern'Jazz |

Les associations kédangeoises

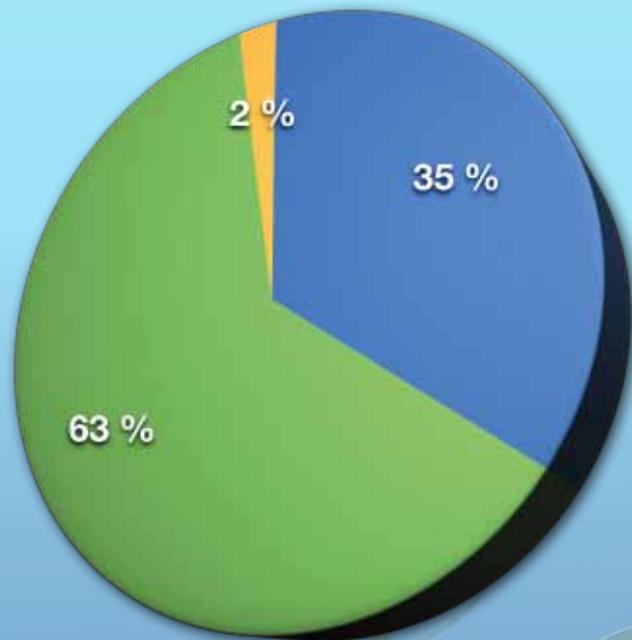
Amicale des Sapeurs Pompiers
 UNC / AFN / SDF
 Ass. de Pêche Kédangeoise
 Boule Kédangeoise
 C.E.P. Kédange
 Chorale paroissiale
 Club artisanal
 Club des Aînés
 Club informatique
 Comité des Fêtes
 Conseil de Fabrique
 Donneurs de sang
 Gymnastique volontaire
 Modern'Jazz

* Luc KELLER 03.82.83.54.45
 * René KLEIN 03.82.83.97.67
 * Emile JUNGNICKEL 03.82.83.97.92
 * Christian MAYER 03.54.07.05.40
 * Stéphane LEFEBVRE 03.82.59.07.83
 * Jean SAGNOL 03.82.83.97.82
 * Edourda MUHLMANN 03.82.83.57.70
 * Marie Thérèse FREY 03.82.83.58.47
 * Robin RIPPLINGER 06.67.14.83.20
 * Angélique DEHLINGER 06.63.41.66.31
 * Françoise HUGO 03.82.83.57.08
 * Évelyne HOFFMANN 03.82.83.97.72
 * Sakia SAADOUD 03.82.83.94.39
 * Santa MEYER 03.82.83.94.14

Les dépenses d'investissement 2011

Les dépenses d'investissement permettent de doter la commune d'équipements durables. A la différence des dépenses de fonctionnement qui en sont exclues, les dépenses d'investissement ouvrent droit à un remboursement partiel de la TVA.

Pour les années 2004 à 2007, la moyenne des dépenses d'investissement s'est établie à 149 409 €. Le tableau suivant indique la destination des dépenses d'équipement réalisées en 2011 pour un total 275 551,06 €.



- Immobilisations corporelles
- Réseaux et voirie
- Canal de l'ancien moulin

Le tableau ci-dessous récapitule les principales dépenses d'investissement réalisées en 2011.

| Libellé | Réalisation | Part |
|-----------------------------|---------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 96 611,26 € | 35,10 % |
| Réseaux et voirie | 172 755,28 € | 62,70 % |
| Canal de l'ancien moulin | 6 184,22 € | 2,20 % |
| TOTAL GENERAL | 275 551,06 € | 100 % |

Les immobilisations corporelles sont constituées par les acquisitions de biens qui accroissent le patrimoine de la commune, comme par exemple la lame de déneigement. A la différence des dépenses de fonctionnement, elles donnent lieu à une compensation de la TVA, par l'Etat.



Certes, le poste « Réseaux et voirie » a enregistré une baisse sensible par rapport à l'année 2010. C'est normal puisqu'il s'agit de l'achèvement de la première tranche d'effacement.

La phase suivante concernera le bouclage de la rue Notre-Dame, la place Pierre Barré, et la fin de la rue de l'Eglise jusqu'à la Canner.

La reconstruction du collège

Comme vous avez pu le constater, la reconstruction est entrée dans une nouvelle phase. Les fouilles archéologiques sont à présent achevées.

Profitant des conditions météorologiques favorables, le Conseil Général a décidé de hâter l'aménagement du giratoire d'accès, qui ne devait être réalisé qu'au printemps 2012, pour un coût hors taxe de 400 000 €.

Dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux, les entreprises avaient jusqu'au 23 décembre 2011, pour rendre leurs offres.

Compte tenu des délais des délais légaux des marchés publics, nous devrions connaître au printemps 2012, les entreprises attributaires.

Les travaux devraient commencer avant l'été 2012 ; ils dureront environ 24 mois, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Terrassement, préparation du chantier
- Démarrage du gros œuvre des bâtiments
- Démarrage du gros œuvre des logements
- Achèvement du second œuvre
- Travaux de voirie, réseaux, clôture et espaces verts

En terme d'effectifs, il est prévu une moyenne de 40 ouvriers par mois et jusqu'à 70 dans les dix premiers mois correspondants au gros œuvre. Le coût des travaux proprement dits a été arrêté à 12 M€ HT.

Le Président du Conseil Général a déclaré vouloir poser la première pierre de l'édifice en 2012, et aussi celle du cheminement cycliste et piétonnier qui reliera Kédange au nouvel établissement.

Cette piste sera réalisée par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) dans le cadre de sa compétence « tourisme ».

D'après le calendrier prévisionnel, les travaux de démolition de l'ancien établissement devraient commencer à la fin de l'année 2014.



La commémoration de l'Armistice de 1918

Les cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 novembre 1918, ont constituées un temps



fort de la vie communale avec la participation remarquée des élèves des écoles. Le Maire a déposé une gerbe à la mémoire des soldats morts avec deux élèves de l'école élémentaire.

A presque 100 ans de son début, il fallait permettre aux élèves de connaître mieux le



traumatisme qu'a constitué la Grande Guerre 1914-1918.



C'est pourquoi les élèves ont participé activement à la commémoration de l'Armistice de 1918, dès le 10 novembre avec cocardes, fanions tricolores et lectures émouvantes de lettres de Poilus.



Enfin, le 11 novembre a été l'occasion de dévoiler une plaque à la mémoire de Robert Corplet puisque la rue de l'ancienne mairie portera désormais son nom.



LA DEVISE REPUBLICAINE

En présence des autorités civiles et militaires, la municipalité a procédé au dévoilement de la devise républicaine qui orne désormais la mairie. Réalisée par Jean-Charles Sommen, meilleur ouvrier de France dans sa spécialité, la devise rappelle que la mairie est la maison commune de tous les citoyens. Les écoles ont bien évidemment été conviées à participer à cette cérémonie qui constitue un approfondissement des programmes scolaires, et un apprentissage de la citoyenneté.

Le 27 septembre 2011, en présence des autorités civiles et militaires, la municipalité a procédé au dévoilement de la devise républicaine qui orne désormais la mairie. Réalisée par Jean-Charles Sommen, meilleur ouvrier de France dans sa spécialité, la devise rappelle que la mairie est la maison commune de tous les citoyens. Les écoles ont bien évidemment été conviées à participer à cette cérémonie qui constitue un approfondissement des programmes scolaires, et un apprentissage de la citoyenneté.



LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque Municipale est un service public. Elle est ouverte à tous les habitants de la commune et des alentours, petits et grands. Elle offre aux lecteurs de tous les âges un grand choix de romans, documentaires, albums, bandes dessinées, grâce à son fonds propre (enrichi chaque année, avec les subventions votées par les élus de la Commune) et aux prêts de la Bibliothèque Départementale de Prêts de Nilvange.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à toute personne inscrite ou non.

Les bénévoles de la bibliothèque Aïda, Annie, Marianne, Marie Paule, Zakia, Marc, Serge et Tanguy vous accueillent, vous conseillent, équiment, enregistrent et rangent les livres. Ils assurent aussi, à tour de rôle les permanences, afin de vous offrir une plage horaire plus grande.



Accueil

HORAIRES D'OUVERTURE

Le mardi de 15h00 à 19h00

Le mercredi de 10h00 à 12h00

DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL

Pour les moins de 18 ans : gratuit

Pour les 18 ans et plus : 5 €

PRET

5 livres pour une durée d'un mois

Dans le but de faire aimer aux enfants la lecture et les livres, la bibliothèque municipale intervient régulièrement pour des animations-lecture auprès des élèves de l'école maternelle : « Raconte-Tapis » le Petit Bonhomme des Bois en mars et Les 3 Boucs en octobre.

Dans le cadre de l'opération « Lire . . . élire

en Moselle », la bibliothèque a organisé une rencontre entre les enfants de la grande section et Alice Brière-Haquet, auteur du livre Le Ballon de Zébulon. Trois classes se sont

inscrites pour l'édition 2012 de ce concours.

Pour plus de détail, consultez le site

[//ecole-primaire-kedange.fr//](http://ecole-primaire-kedange.fr//)



secteur enfants



rencontre avec l'auteur



les bénévoles

En résumé, la bibliothèque municipale de Kédange, c'est :

* 4 528 documents imprimés à disposition des lecteurs, romans, romans policiers, livres documentaires, bandes dessinées, grand choix de livres et de B.D. pour la jeunesse

* 4593 prêts de documents / an

* 161 lecteurs (13,4 % de la population kédangeoise)

* 6 h hebdo d'ouverture au public

« Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade » Julien GREEN.

LA PAROLE AUX KEDANGEOIS

DENISE CLAUSENER : une vie exemplaire de dévouement aux autres

Née en 1937 et Kédangeoise d'origine, Denise Clausener fréquente les écoles maternelles et primaires de Kédange. Bien que titulaire d'un CAP de haute couture obtenu au collège de Thionville, Denise fait le choix d'entrer au service des malades de l'hôpital Sainte-Croix de Metz, car sa préoccupation d'aider les autres est déjà bien présente. A l'Hôpital, le travail au contact des religieuses va éveiller sa vocation.

Après une période consacrée à la famille en raison de la santé fragile de sa maman, Denise entre au noviciat des Sœurs de la Charité à Metz en août 56. Trois ans plus tard, elle retrouve sa mission auprès des malades, dans le service de maternité de l'hôpital. Tout en travaillant, Denise reprend ses études et obtient, après quatre années, les diplômes d'infirmière puis de sage-femme.

Responsable du service de maternité, les journées sont bien remplies entre les mamans, les nouveaux-nés, la vie religieuse et la prière. Mais le désir d'une vie missionnaire, bien présent depuis l'enfance, resurgit et Denise en informe sa congrégation, implantée dans plusieurs pays d'Afrique.

En septembre 77 c'est le départ vers une léproserie du Haut Zaïre, dans le nord-est du pays. Après une période de stage bien utile pour connaître les pathologies tropicales, dont la lèpre encore bien présente, et s'initier aux dialectes et au mode de vie local, Denise prend, avec une consœur zaïroise, la responsabilité d'une léproserie.

Les tâches sont multiples : dispensaire, soins aux malades, salle d'hospitalisation, bâtiments pour les familles de lépreux résidents, nourriture, médicaments... Financée par une action caritative allemande, la léproserie fait partie d'une mission de brousse comprenant une mission de pères missionnaires, une église, des écoles, des logements et une maternité tenue par des sœurs zaïroises. Les conditions de vie sont précaires : ni réseau électrique ni eau courante.

« Notre secteur s'étendait sur près de 300 kilomètres à parcourir tous les trois mois sur des routes parfois impraticables. Nous raconte Denise. « Nos activités sur place comprenaient les soins aux malades, les

plaies à soigner. En tournée, nous apportons soins et médicaments, avec les aléas de la brousse, par exemple un pont coupé et le trajet se terminent à pied. Il fallait aussi dépister les nouveaux cas et faire des prélèvements. Il y avait la tuberculose avec des cas de décès malgré les traitements. Nous étions aidés par des infirmiers et aides-soignants africains ainsi que par du personnel que nous formions pour effectuer des tournées de soins à bicyclette ».

« La solidarité avec une mission anglaise protestante nous permettait d'envoyer des patients vers leur hôpital situé à une dizaine de kilomètres. Cet établissement, bien équipé, disposait de médecins, chirurgiens, radiologues.»

Pendant son séjour, Denise a connu des épidémies de choléra, dysenterie, peste, avec une forte contamination et des décès par déshydratation. La lèpre diminue au Zaïre comme partout dans le monde avec des traitements qui, bien suivis, conduisent à la guérison. Les lépreux ne sont plus des exclus et vivent au milieu des gens en bonne santé.

« Je n'ai jamais craint le contact avec les malades. Je les aimais, ce qui était réciproque, et je participais à leurs fêtes » nous dit Denise,

après cinq années ses consœurs zaïroises étant bien formées, Denise a souhaité, malgré un gros pincement au cœur, rentrer en France. Elle a gardé tant de bons souvenirs de son séjour au Zaïre : des relations plus humaines, la reconnaissance de gens simples et pauvres, mais plein de joie de vivre.

A son retour, Denise a repris son poste de sage femme à la maternité Sainte-Croix de Metz, puis celui d'infirmière surveillante au centre de Convalescence à Lessy.

En retraite depuis 97, Denise est revenue dans la maison familiale de Kédange pour s'occuper de sa maman malade, qui nous a quittés en juillet 2009.

« Si je devais refaire un choix de vie, ce serait celui d'une vie missionnaire, auprès des plus pauvres » nous confie sans hésiter Denise, qui a conservé une incroyable jeunesse, du haut de ses 75 printemps.



JM Lechantre

IM MEMORIAM

LUCIEN BIRMACKER (1920 - 2011)

Qui ne se souvient pas de Monsieur Birmacker ? Sa silhouette élancée, son pas décidé, son visage où brillait un regard déterminé. Comme pour forcer le respect, il portait souvent un chapeau. Oui, il inspirait le respect comme instituteur, comme secrétaire de mairie, comme citoyen de Kédange. Son œuvre d'enseignant est immense, et beaucoup ici dans la commune et dans les communes avoisinantes gardent de lui un souvenir ému, plein de gratitude.

Né à Yutz, en août 1920, dans une famille ouvrière, il fut nommé à Kédange avec son épouse Georgette, à la rentrée de 1953. Elle enseignait aux « petites classes », tandis que lui avait en charge le cours moyen et la classe de fin d'études. A cette époque, la scolarité obligatoire couvrait la tranche d'âge de six à quatorze ans. A côté de son métier d'instituteur, Lucien Birmacker remplissait les fonctions de secrétaire de mairie. Il connaissait donc bien le quotidien des habitants, et les affaires municipales, car il lui incombait de réaliser les procès-verbaux du conseil municipal. C'est sans doute à ce poste stratégique qu'il eut connaissance des actions en faveur du développement de l'enseignement secondaire qui depuis 1958 étaient devenues une priorité de l'action gouvernementale. Avec le soutien de la municipalité et la confiance des autorités pédagogiques et administratives, il obtint l'autorisation d'ouvrir à la rentrée de 1961 un collège d'enseignement général (CEG) dans les locaux de l'école primaire. Dans cette première classe de sixième, il enseignait toutes les matières, sauf l'enseignement religieux assuré par l'abbé Jean-Baptiste Gérard. A la rentrée de 1962, un second professeur fut nommé pour les enseignements littéraires. A la rentrée de 1963, le CEG occupa les locaux de l'école élémentaire actuelle. Lucien Birmacker travailla sans relâche à la construction d'un nouvel établissement, entièrement dédié à l'enseignement secondaire. Il vit l'ouverture de ce nouvel établissement, mais ne le dirigea pas. En effet pour d'obscures raisons administratives, il ne put exercer la direction de l'établissement qu'il avait contribué à créer. Alors en 1969, lui et son épouse partirent par mutation dans le pays toulousain, où ils achevèrent leurs carrières.

Le CEG, créé par Lucien Birmacker, permit l'accès à l'enseignement secondaire, puis à l'université, à des enfants issus des milieux populaires. Cinquante ans après personne ne doute que les études protègent contre les effets de la crise. Il suffit pour s'en convaincre d'observer l'investissement des familles dans la compétition scolaire. Le Conseil général, qui depuis les lois de décentralisation exerce les attributions du propriétaire sur les collèges a engagé la construction d'un établissement neuf, conçu pour accueillir 600 élèves originaires de dix-huit communes, doté des équipements les plus modernes. Quel chemin parcouru en cinquante ans !

Ces quelques phrases sont là pour témoigner de l'estime dans laquelle nous tenons, nous enfants de de la commune et enfant des communes avoisinantes, ce défenseur inlassable de l'école.

Jean KIEFFER



Réglementation

L'USOIR

L'usoir, « usuaire » ou « parge », est l'espace entre la chaussée et le bâti, caractéristiques des villages lorrains, le régime juridique de l'usoir trouve sa source dans l'usage et dans des différentes règles coutumières. L'usoir est, propriété de la commune.

LE DROIT D'USAGE DES BÉNÉFICIAIRES

Les différents bénéficiaires d'un droit d'usage sont : les riverains immédiats, les autres riverains et les tiers.

Le riverain immédiat a la faculté de se servir de l'usoir principalement comme voie d'accès à son bâtiment et comme lieu de dépôt des machines et autres objets nécessaires à son activité.

Ces conditions d'utilisation sont énonciatives et non limitatives :

Un droit de circulation

Un droit de dépôt

Dans le cadre d'activités professionnelles ou de la vie quotidienne

La commune peut exiger que les plantations et clôtures, réalisées sans autorisation et qui gênent le passage sur l'usoir, soient supprimées afin de maintenir la destination de l'usoir.

Concernant l'entretien ou la réfection

de l'usoir, il incombe en principe à la commune, car l'usoir est une propriété communale relevant du domaine public de la commune.

MESURES VISANT A PRESERVER LA SALUBRITE PUBLIQUE

-Tout dépôt et stockage de fumier est formellement interdit sur les usoirs sis dans la commune.

-Chaque riverain est tenu de balayer au moins une fois par mois, au droit de sa façade, la portion d'usoir jusqu'à la chaussée.

-Il appartient à chaque riverain immédiat de l'usoir de veiller à l'état de propreté général de l'usoir, et notamment, de procéder à l'enlèvement de tous déchets ou détritrus.

-Le brûlage sur les usoirs de pneumatiques ou de tout autre matériau est interdit.

-Il est fait interdit à quiconque d'entreposer sur les usoirs des épaves de véhicules.

MESURES VISANT A PRESERVER LA SECURITE ET LA TRANQUILITE PUBLIQUE

L'utilisation des usoirs par les riverains doit se faire de manière à ne pas présenter de danger pour la sécurité pu-

blique :

-Le stockage et l'utilisation sur l'usoir de produits susceptibles de constituer une menace pour la sécurité publique sont interdits. Cette mesure devra permettre aux piétons de circuler en toute sécurité sur l'usoir.

-Aucune clôture, quelle que soit sa nature ou ses dimensions, ne peut être édiflée sur l'usoir.

-L'utilisation de l'usoir ne doit pas avoir pour conséquence de contraindre les piétons à circuler sur la chaussée.

-Le dépôt de matériaux sur l'usoir ne doit pas présenter un danger pour les personnes circulant sur cette bande de terrain ou pour les véhicules empruntant la voie de circulation adjacente.

-Chaque riverain est tenu de déneiger, au droit de sa façade, la portion d'usoir jusqu'à la chaussée. Il sera procédé au déneigement aussi souvent que cela est nécessaire.

-Le stationnement à demeure sur l'usoir de véhicules de toute nature n'est pas autorisé.

En tout état de cause, aucun aménagement, de quelque nature que ce soit, ne peut être réalisé sans demande d'autorisation préalable, adressée en mairie.

Définition des objets ménagers encombrants : Il s'agit des déchets encombrants des ménages, à savoir :

Le mobilier d'ameublement : poêle à mazout (réservoirs vides), tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, fauteuils, bureaux chevets, commodes, salons de jardin, parasols...

Appareils sanitaires : chaudières démontées, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets...

Ne sont pas compris dans les objets encombrants :

- Les ordures ménagères
- Les déchets provenant de travaux : déblais, gravats, décombres, plâtres...
- Les déchets spécifiques tels que pneumatique, batteries, bidons d'huile, peintures, solvants et produits chimiques...
- Déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

Les déchets encombrants proviennent uniquement des ménages

D'une manière générale, ne pourront

être présentés à la collecte que les objets encombrants qui sont de taille à être insérés dans la benne de collecte ou le poids à être portés par 2 personnes, dans la limite de 2m³ par foyer et par collecte. Les caractéristiques maximales des objets sont les suivants :

- longueur maximale : 2m
- volume maximal par objet : 1,5 m³
- poids maximal : 75 kg

ATTENTION : nouveau dispositif pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ils ne sont plus acceptés dans les objets encombrants. Ils doivent être déposés dans les déchetteries où ils seront valorisés. Entrent dans les DEEE tous les appareils utilisant l'énergie électrique (sur secteur, piles ou batteries) :

- l'électroménager, l'informatique, la téléphonie
- la hi-fi et la vidéo
- l'outillage (bricolage et jardinage)
- les jouets
- le chauffage et la climatisation

Vie quotidienne

Animaux errants

La présence d'animaux errants ou décédés pose un problème de santé et d'hygiène publique. La commune de KEDANGE sur CANNER délègue à une entreprise le ramassage de ces animaux. Cette entreprise intervient ponctuellement à la demande du riverain ou de la permanence technique.

Pour tout renseignement, remarque ou signalement :
SIVU Chenil du Joli Bois
Le haut breuil
54580 Moineville
tel : 03.82.22.11.47
Les interventions, sur le domaine public, du prestataire de services sont les suivantes :
capture en urgence des animaux errants, dangereux (chiens, chats, autres)
la prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats, autres)
l'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et conduite au centre d'équarrissage.



Générosité des Kédangeois

Les « brioches de l'amitié » rencontrent un succès grandissant auprès des Kédangeois. Grâce à la générosité des habitants, les versements nets en faveur de l'Association de Parents et Amis de Personnes Inadaptées (A.P.E.I) sont en progression constante depuis 2008, comme le montre le tableau suivant :

| Années | Versements A.P.E.I |
|--------|--------------------|
| 2008 | 778,61 € |
| 2009 | 789,25 € |
| 2010 | 841,75 € |
| 2011 | 930,33 € |

Prévention des accidents cardiaques

Avant l'été 2012, la municipalité installera deux défibrillateurs pour prévenir les accidents cardiaques : l'un aux abords du stade de football, l'autre à l'école élémentaire.



Le personnel communal

De gauche à droite

Bertrand ERCOLI, Agent technique

Fabienne STEINBACH, ATSEM

Camille WERNER, 1er Adjoint

Jean KIEFFER, Maire

Marc WEITTEN, 2ème Adjoint

Marie-Thérèse FREY-FEBER, 3ème Adjoint

Albert OCHEM, Agent technique

Clarisse TORRECHIA, Agent technique

Sandra ROBERT, ATSEM

Christiane RIVATO, Rédacteur, secrétaire de Mairie

www.kedange-sur-canner.info

Équipe de rédaction : Jean Kieffer, Jean-Marc Lechantre, Camille Werner, Marc Weitten,

Marie-Thérèse Frey - Feber, Florent Dehlinger

Conception et mise en page : Ace Médias.com 0382839274

Copyright photo : Pierre-Michel MORITZ (sauf indiqué sur les photos)